Image not found or type unknown

Etat des lieux de sortie - droit du locataire

Par **noisette70123**, le **08/02/2008** à **19:36**

J'ai déménagé le 25 novembre dernier d'un appartement HLM que je louais depuis 1997 et pour lequel un état des lieux de sortie à été fait mentionnant des travaux à ma charge d'un montant de 741.51 €.
Je reçois aujourd'hui (le 08/02/2008) la feuille de clôture de mon compte mentionnant un montant de 460.55 € (déduction faite du dépôt de garantie versé à mon entrée dans les lieux). Ce montant est à régler sous huitaine.

Ayant quelques petites doutes sur les travaux effectivement fait dans l'appartement suite à mon départ, je voudrais savoir si je suis en droit de demander les factures des entreprises ayant effectuées les travaux dans mon ancien appartement à la société HLM qui me demande cette somme.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés